



**PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°64-2023-163

PUBLIÉ LE 13 JUILLET 2023

Sommaire

Hôpital Marin AP-HP / Centre Hospitalier Marin - Service des Ressources Humaines

64-2023-07-13-00004 - 2023-Publication recrutement-Commission sélection Adjoint administratif (2 pages)	Page 3
64-2023-07-13-00005 - 2023-Publication recrutement-Commission sélection ASHQ (2 pages)	Page 6

Hôpital Marin AP-HP

64-2023-07-13-00004

2023-Publication recrutement-Commission
sélection Adjoint administratif



Direction des ressources humaines

AVIS DE RECRUTEMENT : COMMISSION DE SELECTION

1 poste d'Adjoint administratif au titre de 2023



**Publication au RAA de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques
du 13/07/2023 au 13/09/2023 inclus**

RESPONSABLE

Gabriel APAYA
Directeur adjoint
chargé des ressources humaines

DOSSIER SUIVI PAR

Jérôme FAURE
Responsable Formation
☎ 05 59 48 08 31

Le 12 juillet 2023

Application du Décret N° 2016-1704 du 12 décembre 2016 portant statut particulier des personnels administratifs de la catégorie C de la fonction publique hospitalière Loi N° 2012-347 du 12 mars 2012 visant à faciliter l'accès au statut de fonctionnaire des agents contractuels.

Fonctions assurées :

Les adjoints administratifs hospitaliers sont chargés de tâches administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de dispositions législatives ou réglementaires. Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat et être affectés à l'utilisation des matériels de communication.

Conditions à remplir :

- Réunir les conditions générales d'accès à la fonction publique, notamment:
 - Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
 - Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
 - Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
 - Ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions ;
 - Se trouver en position régulière au regard du code du service national dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
 - Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

1



Formalités à accomplir :

Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement :

- Une lettre de candidature sur le site où les emplois sont ouverts ;
- Un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés en précisant la durée ;
- Une copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae ;
- Une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection.

Date limite de candidature :

au plus tard le **13 septembre 2023** et

par envoi postal **exclusivement** (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse ci-dessous :

**Hôpital Marin de Hendaye
Direction des Ressources Humaines
BP 40139 - Route de la Corniche
64701 HENDAYE cedex**

Sélection des candidats sur dossier :

La commission de sélection composée de quatre membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique.

La liste de candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- soit une convocation à un entretien avec la commission,
- soit une lettre leur signifiant que la commission ne les a pas retenus.

Calendrier des auditions :

Les auditions se dérouleront entre le 30/10 et le 10/11/2023 (date précise à définir).

Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement :

A l'issue de l'audition, la commission d'examen arrête par ordre d'aptitude la liste des candidats qu'elle déclare aptes à un recrutement, en prenant en compte notamment des critères professionnels.

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

La liste demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

Recrutement, nomination et affectation :

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la fonction publique et l'avis favorable du médecin agréé, les candidats déclarés aptes sont nommés et affectés par la direction du site, en qualité de stagiaires de la fonction publique hospitalière.

Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.



Valérie REVERCHON
Responsable des Ressources Humaines



Hôpital Marin AP-HP

64-2023-07-13-00005

2023-Publication recrutement-Commission
sélection ASHQ



Direction des ressources humaines

AVIS DE RECRUTEMENT : COMMISSION DE SELECTION

3 postes d'Agent des Services Hospitaliers Qualifié (ASHQ) >> de classe normale au titre de 2023

Publication au RAA de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques
du 13/07/2023 au 13/09/2023 inclus

RESPONSABLE

Gabriel APAYA
Directeur adjoint
chargé des ressources humaines

DOSSIER SUIVI PAR

Jérôme FAURE
Responsable Formation
☎ 05 59 48 08 31

Le 13 juillet 2023

Application du Décret N° 2007-1188 du 03 août 2007 modifié portant statut particulier du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière
Loi N° 2012-347 du 12 mars 2012 visant à faciliter l'accès au statut de fonctionnaire des agents contractuels

Fonctions assurées :

Les agents des services hospitaliers qualifiés sont chargés de l'entretien et de l'hygiène des locaux de soins et participent aux tâches permettant d'assurer le confort des malades. Ils effectuent également des travaux de désinfection.

Conditions à remplir :

- Réunir les conditions générales d'accès à la fonction publique, notamment:
 - Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
 - Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
 - Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
 - Ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions ;
 - Se trouver en position régulière au regard du code du service national dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
 - Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

1



Formalités à accomplir :

Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement :

- Une lettre de candidature sur le site où les emplois sont ouverts ;
- Un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés en précisant la durée ;
- Une copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae ;
- Une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection.

Date limite de candidature :

au plus tard le **13 septembre 2023** et

par envoi postal **exclusivement** (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse ci-dessous :

**Hôpital Marin de Hendaye
Direction des Ressources Humaines
BP 40139 - Route de la Corniche
64701 HENDAYE cedex**

Sélection des candidats sur dossier :

La commission de sélection composée de quatre membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique.

La liste de candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- soit une convocation à un entretien avec la commission,
- soit une lettre leur signifiant que la commission ne les a pas retenus.

Calendrier des auditions :

Les auditions se dérouleront entre le 30/10 et le 10/11/2023 (date précise à définir).

Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement :

A l'issue de l'audition, la commission d'examen arrête par ordre d'aptitude la liste des candidats qu'elle déclare aptes à un recrutement, en prenant en compte notamment des critères professionnels.

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

La liste demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

Recrutement, nomination et affectation :

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la fonction publique et l'avis favorable du médecin agréé, les candidats déclarés aptes sont nommés et affectés par la direction du site, en qualité de stagiaires de la fonction publique hospitalière.

Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.



Valérie REVERCHON
Responsable des Ressources Humaines

